

**Recomposition des rapports entre ville et espaces montagnards  
méditerranéens pour la gestion des ressources en eau.  
Le cas de l'Ardèche et du Liban.**

***Introduction***

---

Si l'intérêt de ces journées a pour thème : les nouvelles modalités territoriales de gestion de l'eau appliquées à l'objet montagne, ma communication se propose d'analyser cette question sous l'angle de la recomposition des rapports entre la ville et cet espace d'étude privilégié.

Espaces de consommation et espaces de localisation des ressources ont tissé des liens de plus en plus étroits, au fur et à mesure qu'augmentaient les usages et les besoins tant en quantité qu'en qualité. Si l'alimentation en eau constitue un lien privilégié entre ville et montagne, cet usage de l'eau n'est cependant pas exclusif. La dimension sécuritaire, via la lutte contre les crues, ou encore énergétique avec la production d'électricité, sont autant d'autres dimensions qui viennent renforcer les interrelations entre ces deux espaces. Comme le confirment M.MARIE, J.BETHEMONT ou encore M.DRAIN pour l'exemple méditerranéen<sup>1</sup>, l'eau joue un rôle central dans l'organisation et l'appropriation de ces espaces, dans la construction des représentations collectives et individuelles ou encore dans la structuration des relations sociales et économiques des sociétés locales.

Schématiquement, un certain modèle de gestion et d'usage de l'eau fondé sur l'offre où l'usage agricole prédomine historiquement en Méditerranée, tend à marginaliser l'amont au profit de l'aval, la montagne par rapport à la plaine. Cependant, ces dernières années montrent une remise en cause progressive de ce modèle qui bouleverse l'architecture traditionnelle établie tant d'un point de vue territorial que politique ou encore administratif. Dans ce contexte, quelles sont les nouvelles relations qui se tissent entre les villes et leur arrière-pays, entre l'amont et l'aval des cours d'eau ? Quels sont

---

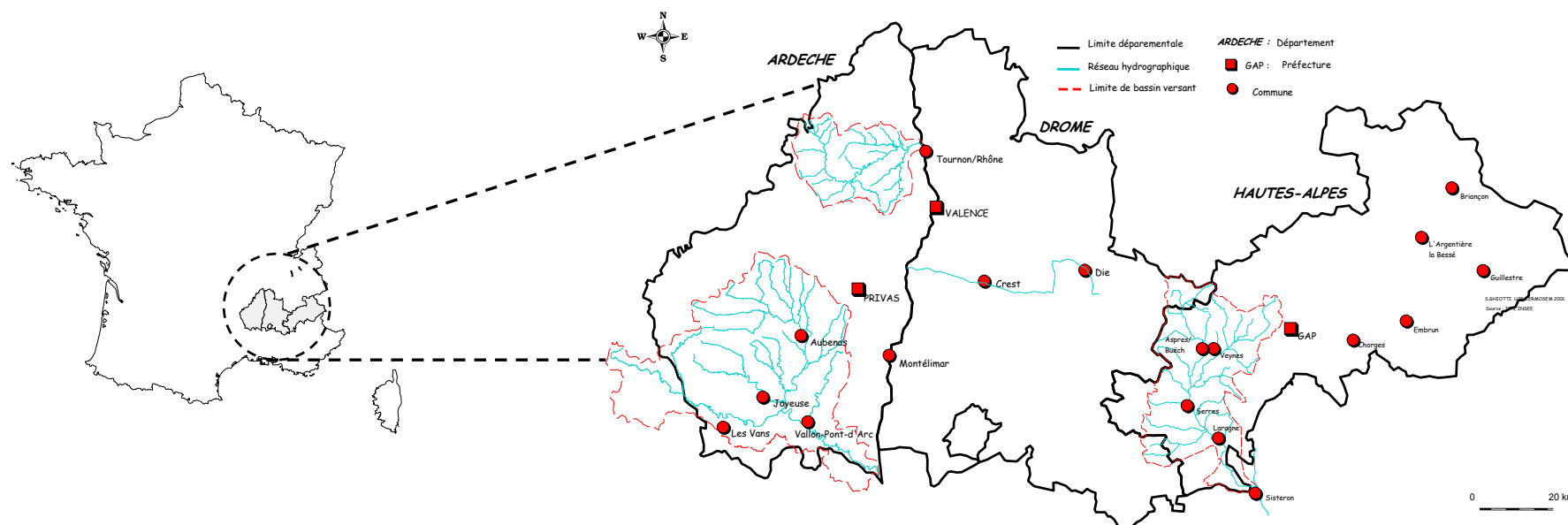
<sup>1</sup> MARIE M., 1982, *Un territoire sans nom : pour une approche des sociétés locales*, Paris, Librairie des Méridiens, coll. Sociologie au quotidien, 176 p.

BETHEMONT J., 2000, *Géographie de la Méditerranée*, Paris, A.Colin, coll. U Géographie, 313 p.

DRAIN M (dir.), 1998, *Régulation de l'eau en milieu méditerranéen risques et tensions*, Territoire en mutation, publication de l'U.P.R.E.S.A 5045 du C.N.R.S. Université Paul Valéry, Montpellier III : "Mutation des territoires en Europe", n°3, Mars, 263 p.

les enjeux et les territoires de ce nouveau système de régulation ? Des exemple pris dans le département de l'Ardèche et au Liban offrent des élément de réponse.

**CARTE 1** : Localisation des secteurs d'étude.



## ***I) De la structuration des rapports amont/aval en montagnes méditerranéennes.***

Il est toujours extrêmement difficile d'établir des généralités dans les rapports qu'entretiennent les sociétés et leurs cours d'eau tant ces relations et les enjeux qui leur sont liés sont relatifs dans le temps et dans l'espace et dépendent d'une multitude de facteurs<sup>2</sup>. Le rôle des cours d'eau et leurs influences sur la structuration de l'espace, les relations amont/aval, rive droite/rive gauche sont les cas les plus fréquemment étudiés et témoignent de l'extrême variabilité des situations. Néanmoins, on peut accorder dans l'absolue une supériorité de l'amont sur l'aval : « *la position amont offrant de toute évidence un certain confort grâce aux facilités qu'elle procure en matière de retenue ou la dérivation des eaux, ce qui permet de laisser le tronçon aval à sec, soit au contraire de laisser passer les eaux de crues au dam du riverain aval* »<sup>3</sup>. J.BETHEMONT insiste aussi sur le fait que dans bien des cas et notamment les situations conflictuelles, sans que l'on puisse en faire une règle, la force prime sur le droit. Bien que de nombreux exemples internationaux illustrent effectivement cette position, le cas français propose aussi quelques illustrations où sans atteindre de telles extrémités, on observe également la domination de l'aval sur l'amont, de la plaine sur la montagne.

Malgré la présence de conflits et ce, quelque soit l'espace considéré, il est vraiment difficile de parler de similitude entre plaines et montagnes méditerranéennes. Au-delà des oppositions topographiques, la différence entre les deux espaces semble provenir d'une disparité dans les rythmes d'évolution démographique et socio-économique. La diffusion du progrès et du modernisme ne semble pas avoir atteint un système de montagne difficile à percer car autorégulé : « *Entre « collines » et plaines, on ne peut guère parler de complémentarité, mais plutôt de concurrence. L'ager des collines a dé péri lorsque les prairies rocailleuses ou marécageuses ont été aménagées par l'irrigation ou le drainage. L'agriculture s'est modernisée rapidement dans ces espaces plats, alors que les techniques de montagne n'ont fait l'objet d'amélioration que très tardivement* »<sup>4</sup>.

Dominée par l'agriculture, la structuration des usages dans les plaines alluviales diffère légèrement de l'organisation rencontrée sur les versants. A l'organisation transversale des zones de pente répond celle des plaines, selon un modèle où domine la composante verticale, c'est-à-dire les relations amont-aval. Bien sûr, cette présentation mériterait d'être affinée, tant il est clair qu'en réalité les situations sont plus complexes et beaucoup moins tranchées.

<sup>2</sup> BETHEMONT.J., 1999, *Les grands fleuves, entre nature et société*, Paris, A.Colin, coll. U géographie, 255p.

<sup>3</sup> BETHEMONT.J., 1999, *op. cit.*, p 185

<sup>4</sup> LARCENA D., "L'eau de collines", in MARIE M., LARCENA D., DERIOZ P. (dir.), 1999, *Cultures, Usages et Stratégies de l'eau en Méditerranée Occidentale, tensions, conflits et régulations*, Paris, L'Harmattan, coll. villes et entreprises, p 124.

L'organisation des zones de pente intègre également la dimension verticale quand il faut irriguer une parcelle depuis son sommet jusqu'en bas. A un degré moindre, la transversalité est également intégrée dans le système alluvial, quand il faut lutter contre les divagations latérales des cours d'eau<sup>5</sup> ou aménager des barrages, des seuils ou autres canaux de dérivation pour amener l'eau. Il s'agit certes de critères généraux de différenciation qui veulent cependant montrer le peu de complémentarité entre les deux systèmes et au-delà entre les deux espaces. D.LARCENA souligne qu' « *Au contact des vallées les deux réseaux, celui transversal des versants et celui des rivières se croisent, mais ne se mêlent pas [...] Ainsi l'adaptation actuelle des systèmes hydrauliques de plaine ne peut pas dynamiser les systèmes des collines ; au contraire elle les stérilise* »<sup>6</sup>.

La rivière Ardèche fournit un exemple parfait de ces oppositions qu'illustrent des modes différents d'organisation et d'évolution démographique et socio-économique. Les zones de pente des Cévennes ardéchoises ont très tôt développées des systèmes d'exploitation et d'irrigation agricole des versants où domine très largement le couple terrasses/béalières, à travers l'utilisation et la lutte contre la gravité. Très développé au XIX<sup>ème</sup> siècle, ce système est progressivement tombé en désuétude. Du fait des évolutions agricoles et démographiques inhérentes aux montagnes méditerranéennes (perte de population<sup>7</sup>, développement des cultures à forte valeur ajoutée...), cette pratique s'est trouvée supplantée sur les zones de pente par le développement des retenues collinaires et en plaine, par des techniques de cultures intensives et notamment l'aspersion. Accompagnant ces évolutions liées au milieu agricole, s'ajoute pour l'Ardèche le développement d'autres usages, industriels mais surtout touristiques, ainsi que l'augmentation de la population en plaine. La pression sur la ressource s'est ainsi progressivement accrue tant en quantité qu'en qualité, obligeant l'augmentation et la sécurisation des approvisionnements. La lecture des dynamiques de développement local dans le bassin versant de l'Ardèche illustre cette dichotomie entre l'amont et l'aval, puisque les projets de développement local basés sur le maintien des services et de l'agriculture s'ancrent sur les zones de pente alors que l'aval se lance dans une politique de développement touristique de masse dont l'eau et la rivière constituent les pivots<sup>8</sup>. Ces choix entraînent **un partage du bassin versant en trois entités** dans le sens où pour soutenir la politique touristique, un projet d'aménagement de la rivière est prévu et exécuté dans le cadre du contrat de rivière « Ardèche claire » signé en 1981.

<sup>5</sup> Les réponses sont malgré tout le plus souvent des digues longitudinales. Cependant, certains aménagements comme les épis ou les digues submersibles pour le colmatage sont construits perpendiculairement à la rive.

<sup>6</sup> LARCENA D., *op. cit.*, p 124.

<sup>7</sup> (388.529 hab. en 1861, 249.077 en 1954), RGP 2000.

<sup>8</sup> GHIOTTI.S, 2001, *La place du bassin versant dans les dynamiques contemporaines du développement territoriales. Les limites d'une évidence. Approches comparées en Ardèche et dans les Hautes-Alpes*, Thèse de

La pierre angulaire de l'opération est la construction sur la Fontolière dans le haut bassin versant de l'Ardèche du barrage de Pont de Veyrières<sup>9</sup>. Cet ouvrage assure la mobilisation des ressources en eau, leur turbinage et leur transfert en direction de la plaine vers les usages urbains, agricoles et touristiques par le soutien d'étiage afin de permettre la pratique de canoïsme<sup>10</sup>. L'amont en déclin économique et démographique est prié de fournir des eaux pures et tant soit peu régularisée à l'aval, composé du **pôle urbain** courant de Lalevade aux Vans et le **secteur des Gorges**.

## *II) Logique d'intégration/logique d'arrière-pays : des politiques territoriales pour la neutralisation ?*

La loi sur l'eau de 1992 témoigne de profondes évolutions concernant les politiques de l'eau mais qui touchent d'une manière plus générale l'ensemble des politiques publiques. On peut notamment citer les limites, environnementales, financières, sociales, atteintes par la politique de l'offre, la territorialisation des politiques publiques, la montée des revendications environnementales, la mutation des sociétés et des espaces ruraux par l'émergence de nouveaux usages, tourisme notamment. Ce dernier processus assoit la fonction environnementale des espaces ruraux qui deviennent des espaces consommables, lieu d'enjeux et de conflits entre de multiples acteurs<sup>11</sup>. Comme le souligne B.ROUX, les conséquences territoriales du développement touristique affectent les relations entre l'amont et l'aval, entre ville et arrière-pays. Avec le tourisme apparaît un continuum entre espace urbain et espace rural<sup>12</sup>. Cette nouvelle démarche s'appuie sur une demande urbaine croissante désirant un mode et un cadre de vie de qualité. Les attentes se cristallisent sur la « beauté » des paysages, les espaces naturels, le patrimoine culturel, architectural, historique, les produits du terroir. Les moteurs et les enjeux de la recomposition des territoires ruraux que sont les relations

géographie, Université Joseph Fourier, Grenoble I, Institut de Géographie Alpine, CERMOSEM, TEO UMR CNRS 5038, 475 p.

<sup>9</sup> Le dispositif est complété par la construction d'un autre barrage, Puylaurent, sur la Chassezac. MAHIOU B., MALUSI CH., SPIRITO P., 1996, *Le barrage de PUYLAURENT : un partenariat réussi entre l'Ardèche, la Lozère et E.D.F.*, Paris, Les journées de l'hydraulique n°24, 19-20 Septembre 1996, pp 173-180.

<sup>10</sup> La fréquentation touristique est évoluée en 1996 à 1.2 millions de touristes dont 180000 canoïstes. DAUDE G., 1995, "La fréquentation touristique des Gorges de l'Ardèche", in *Tourisme et développement en Ardèche*, *Mémoire d'Ardèche, Temps présent*, Privas, n°45, pp 11-14.

<sup>11</sup> NEVERS J-Y., 1998, Le renouvellement de la question rurale, in « Le rural en mouvement », *Sciences de la société*, n°45, octobre, p 7.

<sup>12</sup> ROUX.B., 1998, « Développement local et globalisation : déterminants d'une nouvelle économie rurale en Méditerranée », in *Développement local et insertion internationale en Méditerranée : opposition ou complémentarité ?*, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°5, pp 813-826.

développement et l'environnement induisent des solidarités fortes entre espace urbain et espace rural, rendant tous ces éléments interdépendants dans ce nouveau système.

L'exemple de la vallée du Doux témoigne fortement des enjeux pour la gestion et la maîtrise des ressources environnementales dans une perspective de développement territorial. Ces dynamiques témoignent des stratégies multiscales pour la recomposition des rapports amont/aval et espace urbain/espace rural.

Bien que des rapprochements entre développement territorial et gestion de l'eau soient de plus en plus tentés, force est de constater la dissociation entre les territoires de projet et les territoires fonctionnels, à laquelle s'ajoute celle avec « *la gestion du politique* ». <sup>13</sup>. Gestion de l'eau et développement sont relayés par des structures intercommunales différentes, sur des territoires qui se croisent, se découpent et parfois se superposent. La gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant vient témoigner de ces difficultés. La dimension bassin versant s'insère dans un système d'organisation sociale et territoriale préexistant qu'elle bouleverse avec l'apparition d'un nouveau discours et d'une nouvelle norme concernant le partage des ressources, le tout attaché à un nouveau territoire. Le « découplage » institutionnel et politique (mais non géographique) entre territoire de la gestion de l'eau et celui du développement territorial est particulièrement visible en Ardèche où la disjonction est nette entre les structures porteuses de contrats de rivière et celles animant les Contrats Globaux de Développement (CGD).

L'exemple de la Vallée du Doux offre donc un éclairage sur les dynamiques et les enjeux relatifs aux modalités d'articulation et à leurs conséquences territoriales <sup>14</sup>. L'analyse portera davantage sur les logiques de déconstruction territoriale entre le CGD et le contrat de rivière.

A la suite de sa constitution le 31 octobre 1991 et de la signature du contrat de rivière, le 10 décembre 1992, le SIVU « Doux clair » s'engage très vite dans la mise en place d'une dynamique de développement à l'échelle du bassin versant, avec la rivière comme élément moteur. Ce projet a reçu un accueil très favorable, dans une vallée longtemps touchée par un fort exode rural dû, en partie, à la forte attraction exercée par la vallée du Rhône. La contractualisation fédère les différentes entités et les communes de la vallée, autour d'un projet commun. Cette unification fait du territoire du SIVU, un territoire d'articulation entre la vallée du Rhône et le plateau ardéchois.

---

<sup>13</sup> GERBAUX F., PAILLET A., 1999, « Développement local et gouvernance : enjeux et limites des recompositions territoriales », in GERBAUX F. (dir.), *Utopie pour le territoire : cohérence ou complexité ?*, Editions de l'Aube, Coll. Société et Territoire, pp 109-137.

<sup>14</sup> LOULLIER M., 1997, *Mise en place d'une procédure de développement local, global. Exemple du Contrat Global de Développement*, mémoire d'IUP 3, Institut de Géographie Alpine, Université Joseph Fourier, Grenoble I, p 10.

Cette volonté de gérer conjointement l'eau et le développement local s'affiche clairement par la signature d'un contrat avec l'Etat en 1994, pour la réalisation d'une étude stratégique de développement se donnant pour objet :

« La définition d'un pré-programme de développement local, visant essentiellement à valoriser de façon harmonieuse les différentes potentialités en matière de tourisme, loisirs et autres activités »<sup>15</sup>.

D'un montant de 100 000 fr., l'étude est subventionnée à 50% par le FRILE (Fonds Régional d'aide aux Initiatives Locales Pour l'Emploi).

**Tableau n°1.** Contrat de rivière et CGD dans le bassin versant du Doux.

	SIVU doux clair	Association pour le développement de la vallée et du Rhône moyen
1991	- (31/10) Constitution du syndicat.	
1992	- (10/12) Signature du contrat de rivière pour la période (1992-1996, terminé en 1995).	- Création de l'association pour le développement de la vallée du Doux entre les SIVOM de Tournon, Lamastre, St Félicien et St Agrève.
1994	- (19/01) Signature avec l'Etat pour l'étude stratégique.. Le territoire couvert par cette étude regroupe l'ensemble des communes du SIVU.	- (18/01) Création du SIVOM du canton de Tournon/Rhône.. (Futur maître d'ouvrage du CGD). - (23/02) .L'association propose sa candidature à un CGD à la présidence de la Région Rhône-Alpes. - (05/04) Acceptation de la candidature. - (26/09) Création de l'association pour le développement de la vallée du Doux et du Rhône-Moyen. <i>Cette association est issue de la première mais possède un territoire d'intervention élargi à une portion drômoise : le District des deux rives. Elle a pour objet de conduire « les études et animations préalables en vue de la définition des objectifs et l'élaboration de la stratégie de développement permettant la mise en place du CGD ».</i>
1997	- (7/11) Signature du second contrat (1997-2001). Le syndicat passe de 18 à 28 communes, après l'adhésion notamment des communes du Duzon (8) le 24/04.	- (31/01) Signature des objectifs du CGD par la Région Rhône-Alpes.

*Source* : M.LOULLIER., 1997.

Dans le même temps, la création d'une association pour le développement de la vallée du Doux. composée des SIVOM de Tournon, Lamastre, St Félicien et St-Agrève<sup>16</sup> propose, dans la foulée, au président de la Région Rhône-Alpes, sa candidature à un CGD, le 23 février 1994 (cf. tableau n°1).

Avec une candidature acceptée (le 5 avril 1994), l'association voit son territoire d'intervention s'élargir, englobant le bassin versant du Doux et une partie drômoise : le District des Deux Rives (cf. carte n°2). Le SIVU a perdu son influence pour la réalisation de l'étude et s'est fait déposséder du

<sup>15</sup> Préfecture de la Région Rhône-Alpes., SIVU Doux clair., 1994, *Convention n°93.3.07.079 portant à réalisation d'études stratégiques de développement*, Annexe technique, 19 janvier.

<sup>16</sup> Une association qui regroupe ainsi les villes et les principaux bourgs-centres du bassin versant du Doux.



projet de développement local. Il en résulte la signature d'une convention, sorte de « traité de paix », entre l'association et le SIVU, fixant les modalités de concertation entre les deux parties<sup>17</sup>.

Par l'Art.2, « *Le SIVU participera pour la somme reçue du FRILE, soit 50 000fr. aux dépenses engagées par le SIVOM pour la réalisation de l'étude* ». Dans les faits, la gestion de l'eau est découplée du développement local. Ce dernier a été récupéré par le pôle urbain Tournon/St Jean-de-Muzols, villes de la vallée du Rhône et, à ce titre, portes d'entrée et de débouché de la vallée du Doux. En contrepartie, le SIVU se voit « *convié* » à toutes les réunions organisées pour la réalisation et le suivi de l'étude (Art.3).

La logique de construction territoriale du CGD, s'effectue selon un double mouvement. Elle consiste à se calquer sur les limites du bassin versant du Doux, sur un territoire toutefois plus large et s'efforce, en plus, de casser la cohérence des limites hydrographiques, en court-circuitant ainsi les éventuelles influences ou interférences du SIVU sur les actions du CGD (cf. carte n°2). La vaste entreprise de dislocation s'opère selon deux modalités :

- en « *comblant les vides* » laissés par le syndicat à l'intérieur du bassin versant et en coupant les têtes des bassins amonts là où justement la solidarité par rapport à la rivière est la plus difficile à construire,
- à disperser les marges dans les CGD voisins et, plus particulièrement, celles montrant un intérêt poussé pour la démarche engagée par le SIVU.

Dans les choix du découpage, la logique politique semble incontestablement avoir primé sur toutes autres considérations.

La recherche d'articulation entre les différents territoires de projet s'apparente plus à la recherche d'un équilibre, d'un partage ou d'un statu quo dans les répartitions des pouvoirs et des compétences :

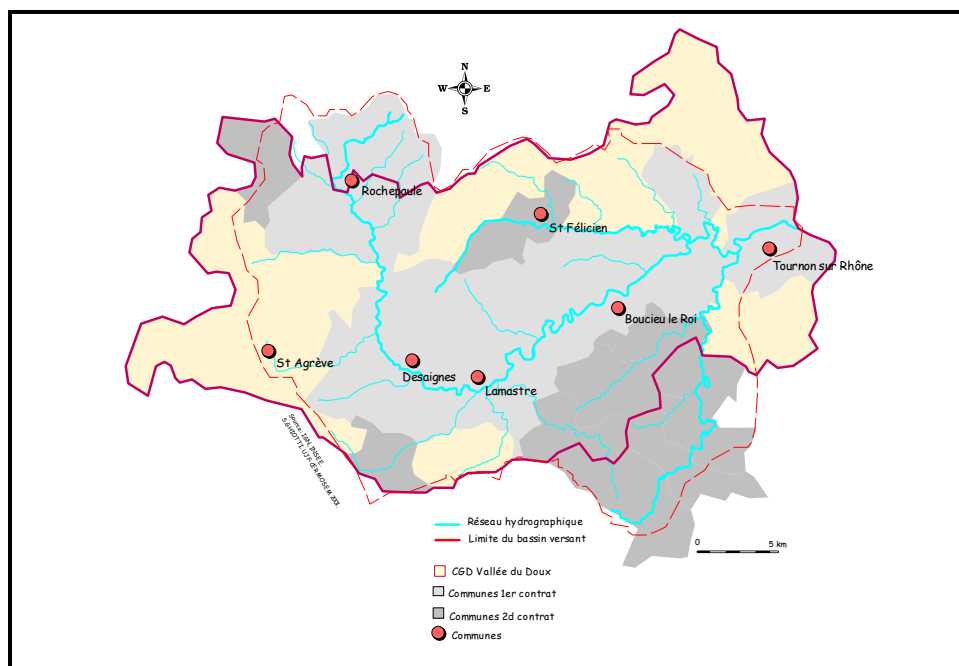
« *La mouture finale du découpage enregistre, en fait, le jeu local d'élus en quête de fiefs et d'élus vigilants pour tenter de neutraliser toute tentative d'hégémonie* »<sup>18</sup>. Comme le rappelle fort justement G.BEDOUCHA, « *L'eau est l'amie du puissant* »<sup>19</sup>. La course au territoire a ainsi engendré une dynamique de projet où l'appropriation et la territorialisation conduisent à la neutralisation.

---

<sup>17</sup> Association pour le développement économique du bassin de vie des vallées du Doux et du Rhône moyen., 1995, *Convention entre le SIVU Doux clair et le SIVOM du canton de Tournon sur Rhône*, 17 mars, 2 p.

<sup>18</sup> GIRAUT F., VANIER M., 1999, « *Plaidoyer pour la complexité territoriale* », in GERBAUX F. (Dir.), *Utopie pour le territoire : cohérence ou complexité ?*, Editions de l'Aube, coll. Société et Territoire, p 141.

<sup>19</sup> BEDOUCHA G., 1987, *L'eau, l'amie du puissant. Une communauté oasisienne du Sud-tunisien*, Editions des archives contemporaines, 427 p.

**Carte n°2.** L'articulation entre le contrat de rivière et le CGD de la vallée du Doux.

### Conclusion

La mise en œuvre d'une politique de l'eau confère aux territoires impliqués de nouvelles dimensions dans l'approche des problématiques, et amène l'intégration de nouveaux enjeux. Le changement d'échelle permet d'entrevoir de nouvelles orientations en terme de développement, à condition de jouer au mieux avec la complexité locale et la concurrence entre les collectivités.

La mise en relation et la confrontation de territoires, de réseaux d'acteurs à différentes échelles entraînent des réajustements entre les composantes du développement.

Dans la recomposition des rapports entre villes et arrières-pays montagnards, il est possible de dégager trois processus majeurs :

- la question du partage et de l'accès aux ressources constitue un point de transformation potentiel pour des espaces porteurs de logiques et d'usages parfois antagonistes. C'est suivant cette perspective qu'il est possible de comprendre la recherche des arrières-pays par les villes.

- La hiérarchisation des réseaux d'acteurs où la gouvernance urbaine supplante la gouvernance environnementale en provoquant des types et des rythmes de développement différencié et des structurations territoriales où domine le statu quo.

- La maîtrise du développement territorial passe ainsi non seulement par la capacité des acteurs à construire leur propre démarche de développement, mais également par leur capacité à construire des articulations et des agencements territoriaux combinant : les logiques sectorielles et globales, la dimension horizontale (territoire d'intervention élargi, gestion avec l'ensemble des acteurs locaux), la dimension essentielle, la dimension verticale (articulation avec les acteurs et les territoires d'intervention aux différentes échelles). La stratégie territoriale de développement se concentre donc essentiellement sur l'aptitude des acteurs à capter les territoires « *d'intercession* » dont fait partie le bassin versant.

La modification des relations entre ville et campagne indique que les débats sur la fonction environnementale des espaces ruraux et plus généralement l'ensemble des politiques environnementales relatives à ces espaces, relèvent largement d'une logique urbaine, porteuse de représentations, de pratiques spatiales et d'utilisations différentes de la ressource. La gestion de l'eau se trouve être un instrument qui reflète des conflits et des enjeux, situés à des échelles supérieures où s'articulent et se confrontent des logiques différentes portées par des réseaux d'acteurs aux finalités multiples.

## **BIBLIOGRAPHIE**

J-Y.NEVERS, 1998, *Le renouvellement de la question rurale*, in Science de la société, « Le rural en mouvement », n°45-octobre, pp 5-6.

GERBAUX.F (Dir.), 1999, *Utopie pour le territoire : cohérence ou complexité ?*, Collection Société et Territoire, éditions de l'Aube, pp 79-100.

BARELY.Y, 10/11 juin 1981, *Modernité, code, territoire*, in Annales de la recherche urbaine, pp3-21.

ARDILLIER-CARRAS F., 1997, *L'eau, ressource pour le développement d'un espace rural : l'exemple du bassin de la Gartempe*, PULIM, 591 p.

BETHEMONT J., 1999, *Les grands fleuves, entre nature et société*, Paris, A.Colin, Collection U Géographie, 255p.

BROC N., 1991, *Les montagnes au siècle des lumières*, Editions du Comité des Travaux historiques et scientifiques, Paris, 299p.

DI MEO.G, 1998, « Géographie sociale et territoire », fac géographie, Nathan université, 320p.

DRAIN.M (Dir.), 1998, *Régulation de l'eau en milieu méditerranéen risques et tensions*, Territoire en mutation, publication de l'U.P.R.E.S.A 5045 du C.N.R.S. Université Paul Valéry, Montpellier III : "Mutation des territoires en Europe ", n°3, Mars, 263 p.

FAURE.Alain (Dir.), 1997, *Territoires et subsidiarité. L'action publique locale à la lumière d'un principe controversé*, logiques politiques, l'Harmattan, Paris, 307 p.

GAGNON Christiane, 1994, "La recomposition des territoires, développement local viable.", logiques sociales, l'Harmattan, 271 p.

MARIE Michel, 1982, *Un territoire sans nom : pour une approche des sociétés locales*, Paris, Librairie des méridiens, collection sociologies au quotidien, 176 p.

MARIE.M, LARCENA.D, DERIOZ.P (Dir.), mars 1999, *Cultures, Usages et Stratégies de l'eau en Méditerranée Occidentale, tensions, conflits et régulations*", Paris, L'Harmattan, villes et entreprises, 543 p.

ROBIC.MC (Dir.), BESSE.JM, et al., GUERRINI.MC, 1992, *Du milieu à l'environnement : pratiques et représentations du rapport homme/nature depuis la Renaissance*, Paris, Economica, 343 p.